



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTIONS SOCIALE**

SEANCE DU 12 DECEMBRE 2024

**PRESIDENCE : Mme BILLOT Brigitte, Vice-
Présidente**

DELIBERATION N°46

PRESENTS: Mme Brigitte BILLOT; Mme Sylvaine DI CARO; M. Eric CHEVALIER; M. Laurent DILLINGER; M. Gérard TRUCY; Mme Maryline HANOT; M. Jean-Claude PIERRON; M. André BENSACKOUN; Mme Sylvie THUSTRUP

ABSENT(S) OU EXCUSE(S): Mme Sophie JOISSAINS (Présidente); Mme Brigitte DEVESA; Mme Elisabeth HUARD; M. Pierre SPANO; Mme Véronique PAGE; Mme Catherine SILVESTRE

POUVOIR(S) : Mme Sophie JOISSAINS (Pouvoir à Mme Brigitte BILLOT) ; Mme Brigitte DEVESA (Pouvoir à Mme Sylvaine DI CARO)

SECRETAIRE : Mme Marie-Anais RENAULT-ROUX

OBJET : DAS – DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRES DE LA DDETS 13

PROJET INFIRMIER COORDINATEUR PFTA/TRAVAILLEUR SOCIAL AVDL

Dans le cadre de ses actions de soutien aux populations vulnérables, le CCAS d'Aix-en-Provence est soutenu par la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS) qui dans le cadre du second plan quinquennal Logement d'Abord 2023-2027 subventionne des actions favorisant l'accès au logement des plus démunis en proposant un étayage au niveau social et santé.

Aussi, en 2025, plusieurs subventions seront sollicitées dans ce cadre.

Tout d'abord, une reconduction de subvention est demandée pour la Plateforme Territoriale d'Accompagnement (PFTA) dont la coordination est assurée, depuis 2019, par le CCAS (0.5ETP du responsable de service) en partenariat avec le SIAO. Elle permet une prise en charge multi-partenariale coordonnée de situations de personnes dites « complexes » et présentant un cumul de besoins.

Egalement, le CCAS porte depuis 2021, à travers l'emploi d'1 ETP de travailleur social, un dispositif Accompagnement Vers et Dans Le Logement (AVDL) qui permet aux personnes d'accéder à un logement et/ou à bien y vivre durablement en accédant aux droits et en respectant les obligations inhérentes au statut de locataire. L'objectif visé est l'autonomie de la personne dans la prise en charge de son parcours logement en abordant conjointement les problématiques financières et sociales.

Par ailleurs, un besoin croissant d'accompagnement médical des usagers suivis par les services sociaux est identifié dans le contexte actuel, marqué par des problématiques de santé mentale prégnantes avec des professionnels et organismes de santé saturés.

Afin de renforcer l'accompagnement des usagers et d'améliorer la prise en charge globale de leur santé, le CCAS envisage de recruter un infirmier avec une appétence particulière pour la psychiatrie ou la santé mentale. Ce professionnel interviendra auprès des publics identifiés dans le cadre de la PFTA en permettant d'accompagner le public devant bénéficier de soins pour favoriser leur bien-être et lever des freins à l'entrée dans le logement notamment en :

- Apportant une expertise médicale et particulièrement psychologique dans l'évaluation des besoins des usagers,
- Accompagnant les usagers dans leurs démarches de santé (prise en charge des troubles psychiques, accompagnement aux rendez-vous, suivi des soins, orientation vers les structures spécialisées, etc.),
- Sensibilisant et en formant les équipes sociales aux questions de santé et particulièrement de mentale,
- Assurant un suivi individuel ou collectif en lien avec les problématiques spécifiques des usagers.

Pour financer ces trois projets complémentaires, le CCAS sollicite des subventions auprès de la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS), dans le cadre de ses dispositifs de soutien à l'innovation sociale et à l'accompagnement des publics vulnérables.

Date de dépôt	Partenaire financier	Projet	Public cible	Montant du projet	Montant sollicité
Décembre 2024	DDETS 13	Infirmier	Personnes en très grande précarité	48 000	48 000
Décembre 2024	DDETS 13	Travailleur social AVDL	Personnes en très grande précarité	55 670	55 670
Mars 2025	DDETSS 13	Coordinateur PFTA	Personnes en très grande précarité	37 223	37 223

D'autres demandes de subventions pourront être soumises au Conseil d'Administration en cours d'année en fonction des appels à projets repérés et de leur cohérence avec les besoins et actions développées par notre établissement dans le cadre de notre politique globale de prévention et d'accompagnement social.

COMPTE TENU DE CE QUI PRECEDE

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

VU :

Les articles L.123-4 à L. 123-9 du Code de l'Action Sociale et des Familles
Le Décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions notamment de la DDETS

Les propositions de Mme la Vice-Présidente
Après avoir constaté la présence du quorum légal de ses membres.

DECIDE

➤ DE VALIDER :

*Le dépôt d'une demande de subvention d'un montant de 140 893€ maximum à la DDETS 13 pour le financement du projet d'infirmier

➤ **D'AUTORISER :**

* Monsieur le Chef de service comptable du Service de Gestion Comptable d'Aix-en-Provence à encaisser les recettes correspondantes pour un montant maximal de 140 893 € ;

* Madame la Vice-Présidente à signer tout document pour répondre à ces demandes.

Vote : 11
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

La Vice-Présidente,

Brigitte BILLOT



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission
en Sous-Préfecture le 14/12/24
et de la publication le 16/12/24